

La réalisation et l'exploitation des forages d'eau font l'objet l'objet d'une réglementation spécifique (loi sur l'Eau et ses décrets d'application ou loi ICPE) liée à l'usage, au volume d'eau prélevé, à la profondeur du forage ou à la zone géographique du projet.

L'implantation des ouvrages de captage ainsi que la réalisation et le suivi des travaux doivent être réalisés par des professionnels.

**AQUITAINE ENVIRONNEMENT** possède ses propres moyens de réalisation de forages et pompages.

## NOS SAVOIR-FAIRES :

### ETUDES HYDROGÉOLOGIQUES

- Etudes hydrogéologiques de faisabilité du projet
- Détermination des aquifères et nappes susceptibles d'être captés
- Débits d'exploitation et qualité d'eau prévisionnels
- Contraintes règlementaires éventuelles
- Etudes de faisabilité forages, géothermie

### LES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

- Dossier de déclaration réalisation forages
- Dossier d'autorisation d'exploitation forages
- Dossiers d'ouvrages exécutés

### ETUDES SPÉCIFIQUES

- Interprétation Essais de pompage
- Détermination du sens d'écoulement de la nappe souterraine
- Suivi piézométrique et suivi qualitatif des eaux souterraines
- Diagnostic vieillissement et définition réhabilitations forages anciens

### CONSEILS ET ASSISTANCE

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou Maîtrise d'Oeuvre forages
- Suivi technique et géologique chantiers forages
- Elaboration des cahiers des charges forages
- Réalisation des dossiers de consultation entreprises forages
- Audit forages existants
- Elaboration de cahiers des charges réhabilitation forages

### TRAVAUX

- Réalisation de forages d'eau
- Réalisation de piézomètres
- Réalisation d'essais de pompage
- Nettoyage, régénération ou réhabilitation forages anciens ou colmatés

